

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 8 JUILLET 2013
DELIBERATION N°2013-56

OBJET : Aménagement des horaires de travail du personnel du Service commun de documentation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 21 voix pour et 1 abstention l'aménagement des horaires de travail du personnel du Service commun de documentation.

Fait à Tours, le 10 juillet 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT